

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation</p> <p style="text-align: center;">06/02/2026</p>	<p>Le dix-neuf février deux mille vingt-six à vingt heures trente,</p>
<p>Date d'affichage</p> <p style="text-align: center;">19/02/2026</p>	<p>Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Daniel DESSOGNE, Maire Adjoint en charge des Finances.</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <p>En exercice.....23</p> <p>Présents.....13</p> <p>Votants.....18</p>	<p><b>Etaient présents(es) :</b> Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Eric SAINT SEBASTIEN, Pascale PALARD, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Olivier BEUDAERT, Josiane PACHOLKI, Sébastien DERREUMAUX, Alain GUYONNET, Geneviève DARGNAT et Hermann TYNDAL et Adeline FAIDER-LOGET</p> <p>formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><b>Absents excusés avec procuration :</b>        Alain MOMON pouvoir à Brigitte GOUYON        Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN        Régine BRAUN pouvoir à Valérie BOCQUEL        Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL        Gerty EMBOULÉ pouvoir à Daniel DESSOGNE</p> <p><b>Absent(s) :</b>        Daniel PIGNOT, Maud THOURY, Nassima VIGUIER, Sébastien PELLERIN, et Nicolas POUZET</p>
<p>Réf : 2026-012</p> <p>Objet :        CREATION D'UN CONTRAT EN CDD        POUR LA MAISON DE L'ENFANT</p> <p>L'Adjoint au Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 19/02/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 19/02/2026</p> <p>L'Adjoint au Maire en charge des Finances</p>	<p>Secrétaire de séance : Michel DOYEN</p>

Réf : 2026-012- CREATION D'UN CONTRAT EN CDD POUR LA MAISON DE L'ENFANT

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-23-1° et suivants relatifs au recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin temporaire,  
Vu le budget communal,  
Considérant la fin du contrat de service civique d'un agent affecté au service animation au 30 avril 2026,  
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public d'animation,  
Considérant le projet d'intégration ultérieure de l'agent dans le cadre d'un contrat d'apprentissage à compter de novembre 2026,

Entendu Madame GOUYON Brigitte, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

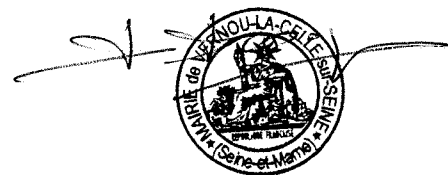
- De créer un emploi non permanent au sein du service animation, afin de faire face à un besoin temporaire. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel recruté dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (CDD), à temps non complet, pour la période du 4 mai 2026 au 31 aout 2026.
- Fixer la rémunération de l'agent par référence à la grille indiciaire applicable aux adjoints d'animation territoriaux, compte tenu des fonctions exercées, de l'expérience et des qualifications de l'agent.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Il est précisé que cette dépense est incluse au budget 2026

Après débat, le Conseil municipal autorise à l'unanimité cette délibération

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19/02/2026

Monsieur Daniel DESSOGNE,  
Maire Adjoint en charge des Finances



Secrétaire de séance : Michel DOYEN